



ma femme m'a mis dehors directement après mon arrivé en france,

Par **chihab**, le **27/01/2009** à **14:52**

Bonjour,

je suis un étranger, un Marocain, je suis rentrer en France pour rejoindre ma femme(une Française d'origine marocaine) le 25 décembre 2008 avec un visa de 3 mois dans le cadre de regroupement familiale. Malheureusement, dès les premiers jours elle m'a mis dehors et elle m'a fait comprendre qu'il y a rien et qu'il n'y aura rien entre nous et que toute l'histoire(mariage début 2008) était du cinéma, et qu'il a déjà quelqu'un dans sa vie. Donc j'ai bien compris que toute l'histoire était préparée en avance et qu'elle a fait ca juste pour sauver sa face et son honneur face à sa famille et son entourage, quel égoïsme...!!!

Sachant que je me suis jamais présenté à la préfecture car elle détient tout les papiers et qu'actuellement on vis pas ensemble. mon visa expirera le 26 février 2009.

Je sais pas quoi faire?

y-a t-il une possibilité de l'attaquer en justice? ai je le droit de rester en France après l'expiration de mon visa? sinon comment faire?

Merci infiniment pour votre aide... je vous serai très reconnaissant

Bien cordialement,

Par **simcity60**, le **28/01/2009** à **00:11**

Vous devez prouver que vous êtes légalement unis par la loi de la République Française. Si votre union a été célébrée en France, veuillez contacter la Mairie dans laquelle le mariage a été célébré.

Par **frog**, le **08/02/2009** à **17:21**

[citation]si oui, tu peux l'attaquer car elle a tout simplement gâché ta vie[/citation]

J'aurais dû y penser plus tôt : Plutôt que de faire des études, intenter des procès à toutes mes ex-copines qui m'ont fait du mal. Dommage qu'il ne suffise pas d'y croire pour que ça marche...

Par **frog**, le **08/02/2009** à **17:35**

[citation]Dommages et intérêts ? tu connais ?
[/citation]

Je suppose que tu parles de *dommages-intérêts* ? Dans l'affirmative, oui, il m'est déjà arrivé de tomber sur cette expression durant mes quelques années d'études de droit. Je demeure cependant ignorant quant à savoir comment on pourrait faire fonctionner le mécanisme de la responsabilité civile dans le cas présent ou encore à quelle jurisprudence tu fais allusion. Peut-être saurais-tu nous éclairer ? :-)

Par **frog**, le **08/02/2009** à **18:44**

Comme déjà dit : *Je demeure cependant ignorant quant à savoir comment on pourrait faire fonctionner le mécanisme de la responsabilité civile dans le cas présent.* Comme tu as affirmé que c'était possible, j'ai cru un instant que tu savais de quoi tu parlais et avais de quoi fonder tes dires. Je suis déçu de constater mon erreur d'appréciation, puisque tu ne sembles pas être en mesure d'appuyer tes prétentions.

Par **nathalie**, le **08/02/2009** à **18:51**

pourquoi tu ne rentres pas chez toi tout simplement si rien ne te retient ici, mon mari est tunisien et sincèrement ce n'ai pas parceque là bas les allocs n'existent pas qu'on y est pas mieux. En tout cas nous si on avait l'argent tout de suite là bin on construirais là bas et on se prendrais un ou 2 commerces pour y vivre assez aisés (mon mari a ce qu'il faut de compétences par exemple pour monter une boucherie) peut être que les droits sont pas les mêmes mais la vie y est moins chère et tu as plus de chance de te contruire une bonne vie là bas qu'ici (exemple là bas maison ici au mieux si t'a des revenus moyen c'est appart)en plus les gens y sont beaucoup plus généreux! là bas tu n'a pas peur d'être dehors on t'ouvre toujours la porte ce qui n'ai pas le cas en France. donc pourquoi te prend tu la tête? est tu plus vexée de ce qu'elle t'a fait? ou de ne peut être pas pouvoir rester en France? réfléchis bien

parceque tu sait mon mari lui la regrette bien sa tunisie

Par **nathalie**, le **08/02/2009 à 19:03**

pourquoi est ce que tu t'enerve déjas moi j'ai pas fait d'etudes de droit je suis juste logique. je connait ces pay là et moi je les aime je trouve que vous avez beaucoup de chance de vivre dans des pay ou l'on stress pas comme ici. il y a le respect là bas. en plus moi tu sait je n'ai aucun diplome et d'apres une etude psychologique sur ma personne j'ai appris que j'etais d'une intelligence superieur a la moyenne comme quoi ce n'est pas les etudes qui determine ou non de l'ignorance d'une personne. tout ce que j'en dit c'est vive le maroc la tunisie ect... les gens qui y vivent et leurs esprits je te dit simplement que si tu crois trouver mieux en france tu te trompe tu sait je te dirais coulché bil mektoub peut etre que tu merite mieux et que tu trouvera mieux comme cela ne te prend pas la tete suit ton chemin trankil et laisse là dans sa misere c'est tout

Par **frog**, le **08/02/2009 à 19:10**

[citation]Je dois tjrs apprendre et surtout ne jamais se moquer des gens qui ne savent pas, qui le disent et qui demandent à savoir. [/citation]

Oui enfin, quand on affirme quelque chose au présent de vérité générale pour ensuite venir demander à son interlocuteur s'il a déjà entendu parler de dommages et intérêts (sic), comme si on parlait à un gamin de 10 ans, on est un peu loin de la personne qui ne sait pas et demande poliment à être éclairée. Tu as affirmé quelque chose, puis tu m'as pris de haut lorsque je me suis permis d'exprimer mes doutes quant à ton analyse.

Quant à la réponse, elle a déjà été donné par trois fois : Je ne vois pas comment on pourrait réclamer des dommages-intérêts dans le cas présent.

Par **nathalie**, le **08/02/2009 à 19:13**

tout a fait frog d'autant plus qu'on a dejas bien de la chance de trouver personne a qui s'adresser losque l'on a un souci et en plus de beneficier de ses conseils et competences en matiere et ce gratuitement, on a peut etre aussi le devoir de lui demander une reponse avec plus de respect que cela.

Par **ya9outa2006**, le **05/03/2009 à 10:43**

bnsoir chihab,moi je suis dans le meme cas que toi sauf que moi je ne me suis pas encore mise dehors ;je te raconte mon histoire et j'espère que je vais avoir des réponses sur mon cas moi je me suis mariée au maroc avec un francais de souche francaise,on a fait l'acte marocain et après on la transcrit en france,on s'aimait bcp moi et mon mari ,il était la personne de ma vie et jamais j'ai pensé qu'il va changé mais en arrivant en france il a changé complètement,il

est devenu une personne méchante,il me traite mal lui et sa famille car on habite chez eux,et je subis un harcèlement moral très dangeureux du matin jusqu'au soir ,je suis comme la bonne chez eux et ils menacent tout le temps qu 'ils me feront renvoyés au maroc et qu'ils vont me ramener la police et ils me disent tout le temps de sortir dehors,vraiment c'est de gens qui n'ont pas de sentiments ni d'humanité,moi j'ai pas de famille ni amis en france ,la je ne sais pas quoi faire,je veux obtenir mon divorce en france ,j'étais alée voir une association et j'ai lui ai demandé si je peux avoir l'aide juridique pour obtenir un avocat et elle ma dit que jai pas encore le droit d'avoir cette aide car jai pas encore la carte de séjour et pr avoir l'avocat je dois payer minimum 2000 euros,et moi ja travaille pas e j'ai aucune somme d'argent et je suis dans la merde,
svp qui peut m'aider et me dire comme dois je faire?

Par **leila2008**, le **05/03/2009 à 11:05**

bonjour ya9outa2006 je vous laisse mon email car je veut vous aidez leilaovi@yahoo.fr je suis passé par le meme cas.

Par **ya9outa2006**, le **05/03/2009 à 11:17**

Merci bcp leila,c'est très gentil,je t'ai ajouté sur ma boite émal,j'espère qu'on va se parler bientôt

Par **paradis75**, le **09/03/2009 à 09:33**

bonjour , je pense que les personnes qui mettent des messages sur le forum n'ont pas besoin d'être jugé , personne n'était présent au moment des faits donc si on ne sais pas on ne dit rien , je vous comprend que certaines personnes racontent des histoires incoherentes personne n'est dupe , le mariage gris existe vraiment de plus en plus c malheureux mais y'a aussi des victimes de chantages au papiers surtout les femmes qui sont dépendantes de leurs mari en France , aussi ce forum ne donne pas les papiers mais juste des conseils et après chacun son cas je comprend votre révolte mais pensait si ces personnes sont réellement des victimes

Par **mam**, le **18/03/2009 à 18:41**

je vais ajouter ceci au commentaire de ambre:

lorsqu'on sait tous le parcours du combattant que doit faire un français ou française pour faire venir son conjoint étranger en france en plus de dépenses parfois faramineuses entre le prix de plusieurs voyages et les frais liés à la cérémonie, plus les cadeaux, il est difficile de penser un instant que ce soit uniquement pour avoir une bobonne à la maison. il serait moins couteux et moins compliqué de prendre tout simplement une femme de ménage, ce n'est pas ce qui manque en france .

le conjoint français qui change dès qu'il a fini de galérer pour faire venir son conjoint en france est invoqué par tout ceux qui ont fait un mariage à but migratoire .

c'est toujours le meme discours et la meme question: comment je peux faire pour rester en france?

moi je dis que c'est une honte de faire ce qu'ils font et ils méritent de retourner d'ou ils viennent pour leur trahison et leurs mensonges